

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 19

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 56e - Fuveau - Aménagement de l'entrée de ville ouest - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement d'Aix en Provence
15447**

PRESENTATION

La commune de Fuveau, en concertation avec le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'aménager une section de la RD 56e, au droit du carrefour avec la voie communale dite «chemin d'Aix».

L'aménagement prévoit la création d'un carrefour giratoire qui permettra de marquer davantage l'entrée de ville et d'intégrer les modes de déplacement doux.

Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Commune à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée restant à la charge du Département.

Les travaux seront intégralement financés par la Commune.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la Commune de Fuveau, la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux et définissant les modalités d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement d'une entrée de ville ouest sur la RD 56e, au droit du carrefour avec le chemin d'Aix, dont le projet est joint au rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL